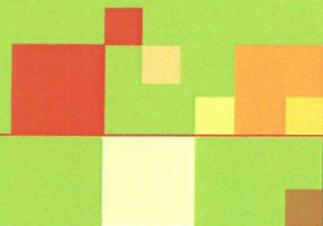


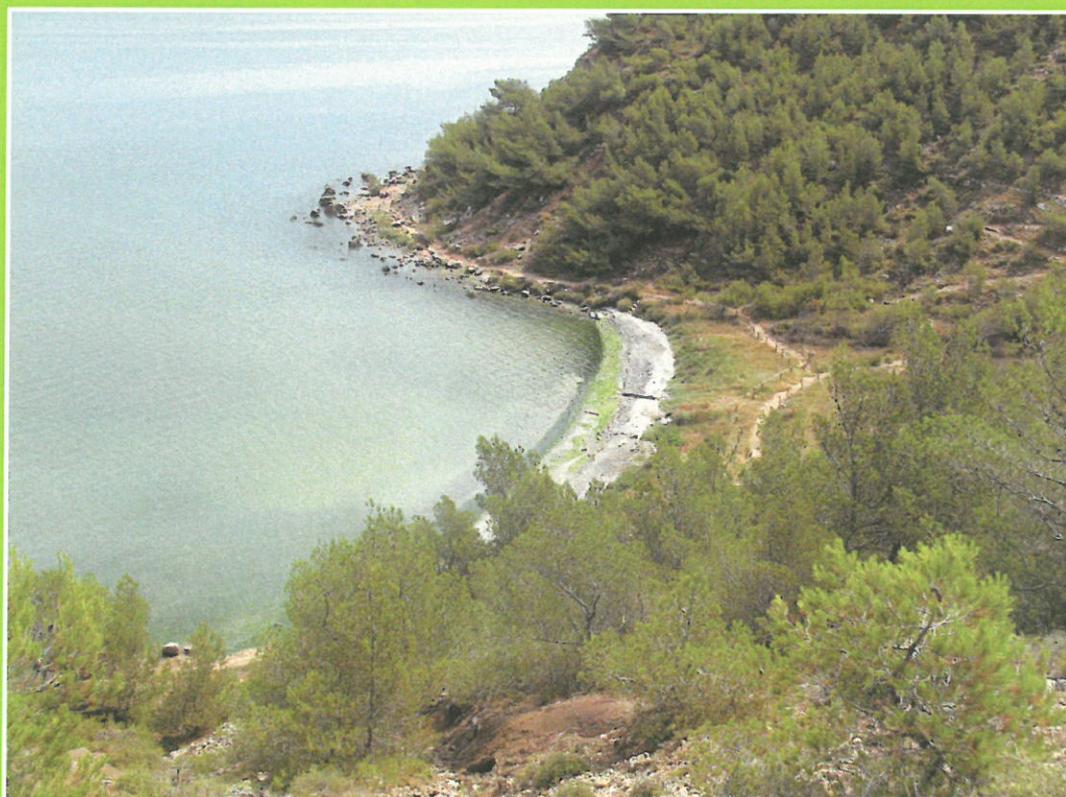
Aménagement



**Forêt du Conservatoire de l'Espace
Littoral et des Rivages Lacustres**

**Domaine de Saint Mitre
les Remparts**

2007 – 2021



REVISION D'AMENAGEMENT FORESTIER

OFFICE NATIONAL DES FORETS
Direction Territoriale Méditerranée
Agence Inter Départementale des
Bouches-du-Rhône/Vaucluse

Département des Bouches-du-Rhône
Arrondissement d'Istres
Canton d'Istres-Sud
Commune de St Mitre les Remparts
Région IFN N° 912
ORLAM des Bouches-du-Rhône

CONSERVATOIRE DE L'ESPACE LITTORAL ET DES RIVAGES LACUSTRES

DOMAINE DE SAINT MITRE LES REMPARTS

(415 ha 47 a 58 ca dont 409 ha 65 a 15 ca soumis au régime forestier)

AMENAGEMENT FORESTIER

2007 - 2021

Première série : 20 ha d'intérêt écologique particulier

**Deuxième série : 395,48 ha de protection générale
des milieux et des paysages**

Altitudes

- Minimum 0 m
- Moyenne 80 m
- Maximum 142 m

	Répartition des essences en pourcentage de la surface boisée	
	Début d'aménagement	Fin d'aménagement
pin d'Alep	89,5 %	88 %
chêne vert	9,5 %	10,5 %
chêne pubescent	0,6 %	1 %
autres feuillus	0,4 %	0,5 %
TOTAL		

Surface boisée : 324,95 ha
Milieux ouverts : 90,53 ha

SOMMAIRE

0 - RENSEIGNEMENTS GENERAUX.....	6
0 - 1 - DESIGNATION ET SITUATION DE LA FORET -	6
0 - 2 - SURFACE DE LA FORET -	7
0 - 3 - PROCES VERBAUX DE DELIMITATION OU DE BORNAGE -	8
0 - 4 - PARCELLAIRE -	8
0 - 5 - RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS -	9
1 - ANALYSE DU MILIEU NATUREL -.....	10
1 - 1 - FACTEURS ECOLOGIQUES -.....	10
1 - 1 - 1 - <i>Topographie et hydrographie</i>	10
1 - 1 - 2 - <i>Climat</i> -	10
1 - 1 - 3 - <i>Géologie</i>	11
1 - 1 - 4 - <i>Pédologie</i> -	11
1 - 1 - 5 - <i>Synthèse des facteurs écologiques</i> :	12
1 - 2 - 1 - <i>Habitats "d'intérêt communautaire" (Directive "Habitats") et habitats "prioritaires"</i>	13
1 - 2 - 2 - <i>Autres habitats remarquables</i>	14
1 - 3 - ZNIEFF - (ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE) ET ZICO (ZONES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE POUR LES OISEAUX) -	15
1 - 4 - FLORE -	15
1 - 4 - 1 - <i>Etages et séries de végétation</i> -	15
1 - 4 - 2 - <i>Relevé des espèces végétales remarquables</i>	15
1 - 4 - 3 - <i>Répartition des essences forestières</i>	16
1 - 4 - 4 - <i>Peuplements et arbres remarquables</i>	16
1 - 4 - 5 - <i>Précisions sur l'état sanitaire des peuplements et des espaces naturels</i>	16
1 - 5 - DESCRIPTION DES PEUPELEMENTS -	17
1 - 5 - 1 - <i>Types de peuplements forestiers rencontrés sur la forêt</i>	17
1 - 5 - 2 - <i>Types de peuplements non forestiers rencontrés sur la forêt</i>	20
1 - 5 - 3 - <i>Synthèse globale</i>	21
1 - 5 - 4 - <i>Etat de répartition par unité de gestion</i>	21
1 - 6 - FAUNE SAUVAGE -	21
1 - 6 - 1 - <i>Relevé des espèces animales remarquables</i>	21
1 - 6 - 2 - <i>Autres espèces présentes dans la forêt (vertébrés)</i>	21
1 - 6 - 3 - <i>Situation par rapport aux capacités d'accueil de la forêt</i>	22
1 - 6 - 4 - <i>Précisions sur l'état sanitaire</i>	22
1 - 7 - RISQUES D'ORIGINE NATURELLE ET D'ORDRE PHYSIQUE PESANT SUR LE MILIEU	22
1 - 8 - RISQUES D'INCENDIE -	22
1 - 8 - 1 - <i>Historique des feux</i>	22
1 - 8 - 2 - <i>Facteurs locaux aggravant le risque</i>	23
2 - ANALYSE DES BESOINS ECONOMIQUES ET SOCIAUX -.....	24
2 - 1 - PRODUCTION LIGNEUSE -.....	24
2 - 1 - 1 <i>Etat de la demande actuelle</i>	24
2 - 1 - 2 <i>Evolution prévisible de la demande</i>	24
2 - 1 - 3 <i>Contraintes pesant sur la mobilisation des bois</i>	24
2 - 2 - AUTRES PRODUCTIONS -	24
2 - 2 - 1 <i>Produits accessoires</i>	24
2 - 2 - 2 <i>Protection des sols et des eaux (sources d'eaux potables)</i>	25
2 - 3 - ACTIVITES CYNEGETIQUES -	25
2 - 4 - ACTIVITES PISCICOLES -	25
2 - 5 - ACTIVITES PASTORALES ET AGRICOLES -	25



2 - 6 - ACCUEIL DU PUBLIC -	26
2 - 6 - 1 <i>Fréquentation</i>	26
2 - 6 - 2 <i>Evolution des besoins et aspirations du public</i>	27
2 - 6 - 3 <i>Contraintes</i>	27
2 - 6 - 4 <i>Ressources potentielles</i>	27
2 - 7 - PAYSAGES -	27
2 - 7 - 1 <i>Grandes unités paysagères</i>	28
2 - 7 - 2 <i>Inventaire des paysages, sites et éléments visuellement remarquables</i>	29
2 - 7 - 3 <i>Sensibilité paysagère, "points noirs" paysagers</i>	29
2 - 8 - RICHESSES CULTURELLES ET HISTORIQUES	29
2 - 9 - SUJETIONS DIVERSES -	29
2 - 10 - STATUTS ET REGLEMENTS POUR LA PROTECTION DU MILIEU SE SUPERPOSANT AU REGIME FORESTIER -	30
3 - GESTION PASSEE -	32
3 - 1 - TRAITEMENTS SYLVICOLES ANTERIEURS	32
3 - 1 - 1 <i>Traitements antérieurs</i> -	32
3 - 1 - 2 <i>Dernier aménagement forestier</i> -	33
3 - 2 - TRAITEMENTS DES AUTRES ELEMENTS DU MILIEU NATUREL -	35
3 - 3 - ETAT DES LIMITES ET EQUIPEMENTS -	35
4 - SYNTHESSES : OBJECTIFS, ZONAGES, PRINCIPAUX CHOIX -	38
4 - 1 - EXPOSE CONCIS DES PROBLEMES POSES ET DES SOLUTIONS RETENUES -	38
4 - 2 - DEFINITION DES OBJECTIFS DETERMINANTS - DIVISION DE LA FORET EN SERIES	39
4 - 3 - DECISIONS FONDAMENTALES RELATIVES A LA PREMIERE SERIE -	40
4 - 3 - 1 <i>Mode de traitement - Méthode d'aménagement</i> -	40
4 - 3 - 2 <i>Essences objectif et critères d'exploitabilité</i> -	40
4 - 3 - 3 <i>Détermination de l'effort de régénération</i> -	41
<i>Au vu des objectifs de protection écologique et de maturation des peuplements, il n'a pas été calculé de surface à régénérer.</i>	41
4 - 3 - 4 <i>Répartition par grand type de peuplement objectif</i>	41
4 - 3 - 5 <i>Classement des unités de gestion (parcelles ou sous-parcelles)</i> -	41
4 - 4 - DECISIONS FONDAMENTALES RELATIVES A LA DEUXIEME SERIE -	41
4 - 4 - 1 <i>Mode de traitement - Méthode d'aménagement</i> -	41
4 - 4 - 2 <i>Essences objectif et critères d'exploitabilité</i> -	41
4 - 4 - 3 <i>Détermination de l'effort de régénération</i> -	42
<i>Au vu des objectifs de protection paysagère et de maturation des peuplements, il n'a pas été calculé de surface à régénérer.</i>	42
4 - 4 - 4 <i>Répartition par grand type de peuplement objectif</i>	42
4 - 4 - 5 <i>Classement des unités de gestion (parcelles ou sous-parcelles)</i> -	42
5 - PROGRAMME D'ACTIONS	43
5 - 1 - DISPOSITIONS CONCERNANT LE FONCIER -	43
5 - 2 - PROGRAMME D'ACTIONS RELATIF À LA PREMIERE SERIE -	43
5 - 2 - 1 <i>Planification des coupes et des travaux sylvicoles</i>	43
5 - 2 - 2 <i>Actions en faveur du maintien ou du développement de la biodiversité</i>	43
5 - 2 - 3 <i>Actions en faveur d'une exploitation cynégétique (ou piscicole)</i> -	44
5 - 2 - 4 <i>Actions en faveur d'une exploitation pastorale ou sylvo-pastorale</i> -	44
5 - 2 - 5 <i>Actions en faveur de l'accueil du public</i> -	44
5 - 2 - 6 <i>Programme d'observations et de recherches</i> -	44
5 - 2 - 7 <i>Autres actions</i> -	44
5 - 3 - PROGRAMME D'ACTIONS RELATIF À LA DEUXIEME SERIE -	45
5 - 3 - 1 <i>Planification des coupes</i>	45
5 - 3 - 2 <i>Planification des travaux sylvicoles</i>	46
5 - 3 - 3 <i>Actions en faveur du maintien ou du développement de la biodiversité</i>	46
5 - 3 - 4 <i>Actions en faveur d'une exploitation cynégétique (ou piscicole)</i> -	47
5 - 3 - 5 <i>Actions en faveur d'une exploitation pastorale ou sylvo-pastorale</i> -	47
5 - 3 - 6 <i>Actions en faveur de l'accueil du public</i> -	47

5 - 3 - 7 - Actions en faveur des paysages -.....	47
5 - 3 - 8 - Actions pour la protection des sites d'intérêt culturel -.....	48
5 - 3 - 9 - Actions relatives à la protection du milieu contre les risques d'origine naturelle et d'ordre physique -.....	48
5 - 3 - 10 - Actions relatives à la protection des forêts contre les incendies -	48
5 - 3 - 11 - Mesures générales d'ordre sanitaire -.....	48
5 - 3 - 12 - Programme d'observations et de recherches -.....	49
5 - 3 - 13 - Actions de communication -	49
5 - 4 - DISPOSITIONS CONCERNANT L'EQUIPEMENT GENERAL DE LA FORET -.....	49
5 - 5 - AUTRES DISPOSITIONS GENERALES -	49
6 - BILAN ECONOMIQUE ET FINANCIER -	50
6 - 1 - RECOLTES -	50
6 - 2 - RECETTES ESCOMPTEES-.....	50
6 - 3 - DEPENSES PREVUES	50
6 - 4 - BILAN PASSE ET FUTUR -.....	51

ANNEXES

- 1 - Photo aérienne du Domaine
Carte du parcellaire
- 2 - Carte du bilan foncier
Tableau des parcelles cadastrales
- 3 - Fiches type de description des peuplements et des stations
- 4 - Carte des stations forestières
- 5 - Fiches ZNIEFF
- 6 - Inventaire floristique des bords de l'Etang de Berre + Carte des Habitats de Figuerolles
- 7 - Carte des types de peuplement
Répartition des types de peuplements par parcelle
- 8 - Carte des sensibilités paysagères
- 9 - Historique des activités du site
- 10 - Carte des travaux réalisés
- 11 - Bilan financier
- 12 - Carte des équipements
- 13 - Carte des actions

**AMENAGEMENT FORESTIER DU DOMAINE
DE SAINT MITRE LES REMPARTS (Bouches-du-Rhône)**

Qu'est-ce qu'un aménagement ?

Un aménagement forestier est un guide de gestion, établi pour une forêt donnée, pour une durée de 15 ans. Il repose sur une analyse de l'état actuel de la forêt et de son environnement socio-économique, fixe des objectifs (Quels rôles attend-on de la forêt ?), propose des moyens à mettre en œuvre pour les atteindre et évalue le bilan prévisionnel des coûts et recettes de cette gestion.

Définir ce que l'on veut faire, en fonction de ce que l'on peut faire, et en déduire ce que l'on doit faire.

Gérer une forêt, c'est :

→ d'abord la bien connaître :

La *première partie* présente une analyse approfondie du milieu naturel, milieux ouverts (pelouses, éboulis, marais) et peuplements arborés : quelles espèces d'arbres les constituent, sous quelle forme et quelle structure (taillis ? futaie ?) ? Quel est l'état sanitaire des peuplements ? Ceux-ci sont-ils en train de vieillir ou bien se renouvellent-ils par des plus jeunes ? etc.

La *deuxième partie* étudie l'intégration de l'espace forestier géré dans les milieux économique et humain, tant au niveau des activités de la forêt (promenade, chasse, exploitation, cueillette, débroussaillage, travaux sylvicoles, etc...) que des activités de transformation des produits de la forêt (industries du bois par exemple).

La *troisième partie* analyse les travaux effectués dans le passé et l'état actuel des équipements (voies de desserte, matérialisation des limites, parcellaire, pistes et citernes DFCI, etc.)

→ ensuite se fixer des objectifs à long terme (*quatrième partie*) :

en fonction des souhaits du propriétaire (commune, Etat, département, privé...), des rôles de la forêt qu'il souhaite privilégier (protection du milieu contre l'érosion, production de bois, accueil du public, chasse, pastoralisme...) et qui sont compatibles avec les potentialités de la forêt et son état actuel.

→ se donner alors les moyens de ces objectifs en prévoyant, à moyen terme (15 ans), les travaux pour y parvenir : entretien des plantations, des voies de desserte, coupes sanitaires, coupes d'éclaircies, aménagements touristiques, aménagements cynégétiques, maintien de milieux ouverts, travaux DFCI, valorisations pastorales, etc. C'est l'objet de la *cinquième partie*.

→ évaluer enfin le bilan financier des opérations de gestion qui sont ainsi programmées. C'est le contenu de la *sixième partie*.

La forêt est un milieu qui se constitue sur le long, voire très long terme. Les opérations qui y sont menées doivent s'intégrer dans un raisonnement logique, suivi et continu dans le temps. C'est là l'intérêt de l'aménagement qui, sans être un cadre rigide et strict de programmation, est un document qui guide la gestion.

0 - *R*ENSEIGNEMENTS GENERAUX

0 - 1 - DESIGNATION ET SITUATION DE LA FORET -

Nom et propriétaire de la forêt

Le Domaine de Saint Mitre les Remparts appartient au Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres et se trouve sur la commune de Saint Mitre les Remparts, à laquelle il doit son nom. Le CELRL a désigné, comme gestionnaire de ce domaine, la commune de St Mitre, avec l'ONF en tant qu'assistant technique.

Origine de la forêt. Eléments d'histoire

La constitution du Domaine de St Mitre fait suite à une série d'acquisitions, dont l'objet est de préserver cet ultime espace naturel de la pression urbaine, dans une zone fortement industrialisée (conurbanisations d'Istres-Miramas -Fos et de Martigues - Port de Bouc). Afin d'obtenir une entité homogène et cohérente, les acquisitions ont été complétées par des échanges. Trois anciennes parcelles du Domaine de St Mitre les Remparts ont d'ailleurs été rattachées à celui du Ranquet, nouvelle propriété du Conservatoire du Littoral, en raison de leur localisation géographique.

Première acquisition : La Clapière-Figuerolles

Superficie : 109 ha 77 a 59 ca Date : 17 février 1988
Mode d'acquisition : amiable Vendeur : Caisse des Dépôts et des Consignations

Deuxième acquisition : La Clapière

Superficie : 2 ha 52 a 81 ca Date : 14 décembre 1989
Mode d'acquisition : amiable Vendeur : M. PALLARES

Troisième acquisition : La Clapière

Superficie : 3 ha 14 a 99 ca contre 275 m² Date : 18 janvier 1990
Mode d'acquisition : échange Vendeur : SAFER

Quatrième acquisition : Caderaou

Superficie : 8 ha 41 a 72 ca Date : 21 février 1991
Mode d'acquisition : préemption Vendeur : M. et Mme CARRIER

Cinquième acquisition : Caderaou

Superficie : 136 ha 68 a 52 ca Date : 4 avril 1991
Mode d'acquisition : préemption Vendeur : Consorts GRANET

Sixième acquisition : Figuerolles

Superficie : 121 ha 31 a 06 ca Date : 22 juillet 1991
Mode d'acquisition : affectation Vendeur : Ministère de l'Equipement

Acquisitions suivantes :

- acquisition sur Caderaou de : 1 ha 71 a 20 ca, le 10 janvier 1992
- acquisition sur Lèbres de : 29 a 01 ca, le 28 avril 1994
- acquisition sur Caderaou de : 69 a 30 ca, le 29 avril 1996
- acquisition sur Loubière de : 08 a 17 ca, le 2 juillet 1997
- acquisition sur Caderaou de : 4 ha 47 a 00 ca, le 8 août 1997
- acquisition sur Lèbres-Teysnières de : 19 ha 54 a 46 ca, le 22 septembre 1998
Vendeur : Commune de St Mitre les Remparts
- acquisition sur Lèbres de : 1 ha 10 a 29 ca, le 22 avril 1999
- affectation sur Lèbres-Caderaou de : 5 ha 82 a 43 ca, le 25 avril 2000
Vendeur : Domaines et Ministère de l'Environnement
- acquisition sur Loubière-Caderaou de : 4 ha 34 a 50 ca, le 15 novembre 2000.

Situation de la forêt

Département	: Bouches-du-Rhône
Arrondissement	: Istres
Canton	: Istres-sud
Commune de situation	: St Mitre les Remparts
Région IFN	: Chaînons Calcaires Méridionaux

Orientation Locale d'Aménagement s'appliquant à la forêt

Cet aménagement est rédigé conformément aux Orientations Locales d'Aménagement des Bouches-du-Rhône.

Organisation administrative de la gestion

Direction territoriale	: Méditerranée
Agence	: Bouches-du-Rhône/Vaucluse
Unité Territoriale	: Etang de Berre
Triage	: Port de Bouc.

0 - 2 - SURFACE DE LA FORET -

La surface bénéficiant du régime forestier a varié au fur et à mesure des acquisitions :

- Arrêté préfectoral du 20 septembre 1993 pour une première surface de 372 ha 60 a 43 ca,
- Arrêté préfectoral du 6 juillet 1998 pour 4 ha 47 a 00 ca supplémentaires,
- et Arrêté préfectoral du 24 octobre 2003 rajoutant 32 ha 57 a 72 ca.

La surface relevant du régime forestier s'élève désormais à **409 ha 65 a 15 ca**.

Dans un objectif de gestion globale, cet aménagement prendra en compte les parcelles boisées enclavées dans le Domaine de St Mitre, qui ne bénéficie pas encore du régime forestier. La superficie de ces parcelles s'élevant à 5 ha 82 a 43 ca, la surface retenue pour l'aménagement sera de 415 ha 47 a 58 ca, arrondie à **415,48 ha**.

La surface boisée ou boisable (surface réduite) diffère de la surface totale et s'élève à 324,95 ha.



0 - 3 - PROCES VERBAUX DE DELIMITATION OU DE BORNAGE -

Aucune délimitation n'a été matérialisée sur le terrain. De nombreuses limites sont facilement identifiables : chemin, bord d'étang, de champ ou de pâture. Cependant, en raison de la proximité d'habitations privées, la matérialisation des limites en secteur agricole et résidentiel est souhaitable afin d'éviter tout risque d'empiètement.

Seules, quelques limites de zones boisées, contiguës à des propriétés privées, ne sont pas repérables. Le Conservatoire du Littoral se trouvant dans une politique d'acquisition de terrains enclavés ou en bordure du Domaine de St Mitre, la matérialisation des limites boisées s'avère nécessaire lors d'interventions sylvicoles ou de travaux sur le domaine ou dans une propriété voisine.

Les cartes fournies, dans ce document d'aménagement, sont des documents de gestion, non opposables aux tiers en cas de litige de mitoyenneté. Les reports de limites sont donc indicatifs. En cas de délimitation, il conviendra de se référer aux repères présents sur le terrain (bornes, limites naturelles, peinture...).

0 - 4 - PARCELLAIRE -

Le parcellaire du précédent aménagement s'appuyait sur un découpage en unité de gestion, à partir des unités topographiques et du couvert forestier. Il a été modifié en raison d'une part, des nouvelles acquisitions du Conservatoire, d'autre part, de l'évolution du couvert végétal. Il prend en compte les objectifs de gestion par secteur.

La carte du parcellaire figure en annexe 1.

<i>Unités</i>		<i>Sous-unités</i>	<i>Surface (en ha)</i>	<i>%</i>
A. Figuerolles	A1	Les plaines littorales	11,59	2,8
	A2	Bas de versant	16,24	3,9
	A3	Partie Est de la piste DFCI	30,29	7,3
			58,12	14
B. Colline de Lèbres	B1	Partie sud du plateau	16,35	3,9
	B2	Pinède adulte du plateau et du versant nord-nord-est	27,37	6,6
	B3	Régénération dense de pins des versants	39,97	9,6
	B4	Bas de versant ouest	29,19	7,0
			112,88	27,1
C. Loubière- Les Mauvegeanes- Les Teyssières- Les Clapières	C1	Vallons exploités de la Loubière et des Mauvegeanes	31,47	7,6
	C2	Est des Clapières	12,60	3,0
	C3	Colline du Collet Long	16,35	3,9
	C4	Versant Est des Plaines d'Arettes	14,00	3,4
			74,42	17,9
D. Les Patorgues- Cadéraou	D1	Versant Est Cadéraou –Berre	54,42	13,1
	D2	Plateau de Cadéraou	37,00	8,9
	D3	Versant Sud Cadéraou	32,01	7,7
	D4	Patorgues et versant Ouest Cadéraou	46,63	11,2
			170,06	40,9
Total			415,48	100

0 - 5 - RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS -

Le Domaine de Saint Mitre s'étend au-delà des parcelles relevant du régime forestier et couvre une surface totale de 418 ha 67 a 30 ca. Dans les zones ne bénéficiant pas du régime forestier, on y retrouve des parcelles boisées récemment acquises ou des parcelles isolées.

La carte du bilan foncier ainsi que le tableau des parcelles cadastrales figurent en annexe 2.

1 - ANALYSE DU MILIEU NATUREL -

1 - 1 - FACTEURS ECOLOGIQUES -

1 - 1 - 1 - Topographie et hydrographie

Maximum : 142 m - Minimum : 0 m - Moyenne : 80 m.

Le territoire considéré comprend 4 ensembles surélevés (3 collines et un rebord de plateau), séparé par des dépressions.

La majeure partie du site est constituée par deux collines : celle de Caderaou au Nord, et celle de Figuerolles au Sud. Ces deux unités topographiques jouxtent l'Étang de Berre, par l'intermédiaire de petites plaines littorales, et ont pour particularité de porter un plateau sommital. Ces deux collines sont séparées par une dépression de direction NW-SE et offrent un ensellement (altitude 76 m) dans sa partie presque médiane.

La zone occidentale est occupée par le Collet Long et le rebord oriental des plaines d'Arnettes dont les superficies sont relativement restreintes par rapport aux autres collines.

Le rebord oriental des plaines d'Arnettes, le Collet Long et la colline de Figuerolles offrent une forme allongée de direction Nord-Sud, ce qui a, pour conséquence, de donner aux versants Est et Ouest une forte prédominance sur le plan topographique. Seule la colline de Caderaou, d'aspect massif, possède un versant méridional relativement étendu.

Les versants présentent souvent une pente très marquée, voisine de 45°.

Le massif ne possède pas de ruisseaux permanents car les eaux de précipitation et de drainage disparaissent très rapidement, évacués par des cours d'eau temporaire. En bordure de l'étang de Berre, au débouché des vallons et des versants (Plaine de Patorgues et Littoral entre la Caudière et Figuerolles), de petites nappes aquifères superficielles sont localisées dans les dépôts de pente et les éboulis des cônes de déjection. L'hydromorphie y est temporaire. Ce sont des nappes en équilibre avec l'Étang (eau relativement saumâtre).

On rencontre de nombreux puits sur le Domaine du Conservatoire, alimentés à la faveur d'une nappe aquifère dans les formations superficielles. Certains puits ont été remis en état, notamment autour de la Chapelle de Figuerolles, à Lèbre, à Caderaou et aux Tessières.

1 - 1 - 2 - Climat -

Climat de type 6 à pluviosité très faible, selon la typologie définie dans le Guide Technique du Forestier Méditerranéen Français. Il se caractérise par

- une amplitude thermique moyenne,
- un été sec (selon le diagramme de Gaussen), et un hiver frais,
- des précipitations faibles (< 600 mm/an) et irrégulières selon les années, avec deux pics de précipitations à la mi-saison (le pic d'automne étant beaucoup marqué),
- peu de gelées, la proximité de la mer et de l'Étang de Berre jouant un rôle d'inertie thermique.

Stations climatologiques de référence : Istres et Martigues

Température moyenne annuelle : 14,8°C

Mois le plus froid : Janvier avec température minimale de 2,5°C

Mois le plus chaud : Juillet avec température maximale de 29,3°C

Hauteur moyenne annuelle des précipitations : 494 mm.

L'insolation est très forte (la durée annuelle moyenne d'insolation s'établit pour la région entre 2 500 et 2 800 heures/an).

Les vents dominants sont le mistral, et dans une moindre mesure la tramontane, responsables d'une forte évapotranspiration, et les vents de secteur est à sud-est, porteurs de nuages et de précipitations.

1 - 1 - 3 - Géologie

Le domaine repose sur trois zones géologiques bien distinctes, repérables par la topographie,

- le Quaternaire dans les vallons et la bordure de l'étang, formé de colluvions et d'alluvions diverses riches en limon (*les restanques se situent dans cette zone*),
- le Burdigalien (ère tertiaire) sur les hauts de pente et les sommets des collines, composé d'argile calcaire et de calcarénite,
- et le Bégudien (ère secondaire) sur les pentes fortes, caractérisé par une alternance de marnes et de grès calcaires qui affleurent par endroit sous forme de corniches.

Source : carte Géologique au 1/50 000ème - Feuilles d'Istres et de Martigues – BRGM.

1 - 1 - 4 - Pédologie –

La nomenclature utilisée ici repose sur le Référentiel Pédologique - INRA – 1992.

Les principaux sols rencontrés sur la forêt sont les suivants :

- des sols très superficiels de type **REGOSOL sur les pentes les plus fortes**, et de type **LITHOSOLS sur les corniches calcaires**. La roche affleure presque partout, sous forme de marnes ou de bancs de calcaire dur. Le sol se développe à la faveur des fissurations calcaires. C'est un type de sol difficilement prospectable par les racines et à ressource en eau limitée.
- des sols un peu plus épais (profondeur de 20 à 50 cm) moyennement évolués (un seul horizon) de type **RENDOSOLS sur les pentes moyennes**, ou évolués de type **FERSIALSOLS** localisés **sur les plateaux**. Les racines prospectent mieux ces sols peu à moyennement caillouteux, mais la réserve en eau est encore faible.
- **en fond de vallons et sur les anciennes restanques**, on trouve généralement des **CALCOSOLS** et des **COLLUVIOSOLS**, épais de plus de 50 cm avec une charge en cailloux faible, réaction à HCl de la terre fine, et une bonne réserve en eau disponible.
- des sols hydromorphes **sur les plaines en bordure d'étang**, de type **REDUCTISOLS** et **REDOXISOLS**, épais de plus de 50 cm, argilo-limoneux sableux, gorgés d'eau en permanence ou temporairement, pouvant contenir ponctuellement encore des sels marins (en réduction au vu de l'adoucissement progressif de l'eau de l'Etang de Berre)

1 - 1 - 5 - Synthèse des facteurs écologiques :

- les stations

La définition des types de station s'est appuyée à la fois sur « la typologie Grandes Stations de la Provence Calcaire » éditée par le CEMAGREF, qui combine un indice climatique à la topographie, la nature et la profondeur du substrat, et sur celle des ORLAM, d'approche plus phytosociologique.

On rencontre dans la forêt les groupes de stations suivants :

<i>Groupes de stations</i>	<i>Surface (ha)</i>	<i>%</i>
Chênaie verte chaude sur sol superficiel	39,27	9,5
Chênaie verte chaude sur sol moyennement profond	303,44	73
Chênaie verte chaude sur sol profond	52,90	12,7
Formation chaude littorale sur sol à hydromorphie temporaire	16,19	3,9
Zones soumises aux embruns	3,68	0,9
<i>Total</i>	415,48	<i>100</i>

La carte des stations figure en annexe 4.

- Potentialités des stations

Chênaie verte chaude sur sol superficiel :

Conditions de milieu : Cette station est située sur les fortes pentes marneuses du nord et nord-est du domaine, mais aussi sur toutes les zones où l'affleurement rocheux calcaire est important, rendant difficile la prospection racinaire.

Végétation actuelle : Garrigues à globulaire et romarin, pinèdes de pins d'Alep morphosés.

Potentialités forestières : très faibles pour le pin d'Alep (station inadaptée pour les chênes).

Chênaie verte chaude sur sol moyennement profond:

Conditions de milieu : On trouve cette station sur les versants et les plateaux. Le sol est calcaire, plus ou moins chargé en cailloux. Le facteur limitant est la disponibilité en eau.

Végétation actuelle : pinèdes de pin d'Alep, taillis de chêne vert parfois en mélange avec les pins d'Alep.

Potentialités forestières : bonnes pour le pin d'Alep, moyennes pour le chêne vert, faibles pour le chêne pubescent.

Chênaie verte chaude sur sol profond:

Conditions de milieu : Cette station se situe sur les bas de versant et le fond des vallons. On y trouve de nombreuses restanques. Le sol est calcaire, profond, argilo-limoneux, peu chargé en cailloux et permet une bonne prospection racinaire ainsi qu'une réserve en eau satisfaisante.

Végétation actuelle : pinèdes de pin d'Alep, ponctuellement en mélange avec des feuillus ; bosquets de chênes vert et pubescent ; cultures.

Potentialités forestières : très bonnes pour le pin d'Alep, moyennes pour le chêne vert et le chêne pubescent.

- Eléments stationnels remarquables

Les stations situées en bordure de l'étang constituent des stations particulières, caractérisées par la confluence de facteurs climatiques, topographiques et pédologiques : exposition à l'abri du mistral, embruns de l'Etang de Berre, présence d'une nappe d'eau permanente et proche de la surface.

Les zones soumises aux embruns ne présentent pas de potentialités forestières intéressantes. Seule une végétation adaptée parvient à s'y développer ; la strate arborée est représentée par le tamaris.

Les formations chaudes littorales, quant à elles, possèdent de bonnes potentialités forestières (profondeur de sol importante, alimentation en eau permanente, à l'abri du vent) limitées localement par l'hydromorphie du substrat. Sur cette station, on trouve des cultures ou d'anciennes zones cultivées, actuellement occupée par des pinèdes de pin d'Alep ou des chênes pubescents et verts. Les lentilles hydromorphes abritent de nombreuses espèces hygrophiles : juncs, roseaux, carex, scirpes....

Ponctuellement, dans de petits creux ou replats sur les pentes ouest du domaine, on observe des micro-zones humides, caractérisées par une hydromorphie temporaire (fonction des pluies saisonnières) ou permanente, repérables par la présence de juncacées et autres plantes hygrophiles.

1 - 2 - HABITATS NATURELS –

1 - 2 -1 - Habitats "d'intérêt communautaire" (Directive "Habitats") et habitats "prioritaires"

Parmi les habitats déterminés à la Directive Européenne n° 92/43 "Habitats-Faune-Flore", un seul habitat est susceptible d'être présent sur le Domaine du Ranquet. Cet habitat n'est pas considéré par la Directive comme prioritaire.

* Habitats prioritaires, **Habitats d'intérêt communautaire, code N2000 en gras, code CORINE

Formations forestières

9340-3** - 45.3 : Forêts de Chênes verts

- 45.312 : Yeuseraies calcicoles à laurier-tin (*Viburno tini-Quercetum ilicis*)

Description : Chênaie verte en taillis sur les plateaux et en futaie sur souche dans les plaines et les fonds de vallon. Cette formation n'est représentée que par quelques bosquets, souvent surplombés d'un couvert de pin d'Alep.

Recommandations de gestion : Préserver et encourager autant que possible la maturation du taillis.

1210-3** - 17.2 : Laises de mer des côtes méditerranéennes

Description : Bordure supérieure de l'étang sur lequel sont déposés de nombreux débris coquilliers, et quelques débris végétaux (algues), ponctuée d'une végétation herbacée basse dominée par les espèces annuelles ou bisannuelles (*Salsola kali*, *Salsola soda*, *Polygonum maritimum*...), sur la plage de Figuerolles.

Recommandations de gestion :

Laisser évoluer naturellement / Protéger face à la surfréquentation estivale en cas de dégradation.

1240-1** - 18.22 : Falaises calcaires avec végétation des côtes méditerranéennes (*Crithmo maritimi-Limonion pseudominuti*)

Description : Zone très pentue de la bordure nord et nord-est de l'étang, en contact avec les embruns, caractérisée par un substrat superficiel et une végétation herbacée rase dominée par les espèces vivaces crassulacées (*Crithmum maritimum*, *Plantago crassifolia*...)

Recommandations de gestion : Laisser évoluer naturellement et canaliser la fréquentation sur des sentiers balisés. Limiter l'extension des plantes exogènes envahissantes.

1 - 2 - 2 - Autres habitats remarquables

Formations forestières

- 41.714 : Forêts de chênes blancs eu-méditerranéens

Description : Cette formation se réduit à quelques bosquets dans la plaine de Figuerolles, traités en futaie sur souche. Elle est accompagnée de chêne vert, et d'essences feuillues ayant été favorisées par l'homme (cormier).

Recommandation de gestion :

Encourager la maturation du peuplement.

- 42.84 : Forêts à *Pinus halepensis*

Description : Peuplements de pins d'Alep en phase pionnière d'un autre type d'habitat (chênaies décrites ci-dessus). Ces pinèdes ont colonisé prioritairement les anciennes terrasses de culture puis les zones de garrigues. Ils forment des peuplements réguliers purs, parfois très denses. Sur les fortes pentes du nord et nord-est de Cadéraou, les peuplements pourraient être des pinèdes climaciques et donc relever de la Directive Habitat, en tant qu'habitat d'intérêt communautaire.

Recommandation de gestion :

Suivre les modes de gestion recommandés pour l'habitat présent sous le couvert des pins.

Pour les pinèdes « climaciques », laisser évoluer naturellement.

Formations arbustives

- 32.113 : Mattoral arborescent à chêne vert et chêne kermès (*Viburno tini-Quercetum ilicis*)

Description : Formation arborescente de transition marquant la reconquête progressive de la forêt, elle est bien représentée sur les plateaux de Lèbre et de Cadéraou. On y trouve de belles cépées de chênes verts formant des bouquets discontinus au milieu d'une garrigue à chêne kermès.

Recommandations de gestion :

Laisser évoluer naturellement.

- 32.211 x 32.218 : Fruticées à Olivier et Lentisque parsemées de Fourrés de Myrte, du thermoméditerranéen

Description : Formation arbustive, en ourlet le long des zones de garrigues sur Figuerolles, comprenant quelques pieds arborescents de lentisque et d'oliviers. Le myrte forme des buissons bien vigoureux, disséminés dans les secteurs les plus humides.

Recommandations de gestion :

A favoriser et maintenir, en raison de la rareté de cet habitat en France.

- 32.41 x 32.42 x 32.4C: Garrigues calcicoles méso-méditerranéennes (*Rosmarino-Ericion*)

Description : Garrigues composées plus ou moins dominées soit par le romarin, soit par le chêne kermès, soit par la globulaire (*Globularia alypum*) situées sur les pentes, sur des substrats superficiels ou dans les bandes débroussaillées. Ces garrigues sont peu à peu colonisées par des espèces arborées, pins d'Alep principalement mais aussi chêne vert.

Recommandations de gestion :

Laisser évoluer naturellement.

- 44.813 : Fourré de Tamaris des marais côtiers légèrement salés

Description : Formation ligneuse basse des zones humides du thermoméditerranéen, en ourlet le long de la plage de Figuerolles. Bien qu'ayant été originellement introduit pour protéger les cultures des embruns de l'Etang de Berre, le tamaris (*Tamaris gallica*) s'est naturalisé et forme des fourrés plus ou moins denses. Cet habitat abrite aussi des zones plus humides où se développent roseaux, joncs et carex.

Recommandations de gestion :

A favoriser et maintenir, en raison de la rareté de cet habitat dans les Bouches-du-Rhône.

Formations herbacées

- 16.12 : Groupements annuels des plages de sable (*Atriplici-Salsolion kali*)

Description : Cordon sableux en arrière de la plage de Figuerolles abritant de nombreuses espèces telles *Glaucium flavum*, *Euphorbia paralias*... Cette zone très sensible au piétinement a été mise en défens, à l'aide d'aménagement spécifique, par le Conservatoire du Littoral, afin de permettre la recolonisation des espèces herbacées. Cet habitat paraît évoluer en dune embryonnaire, habitat d'intérêt communautaire.

Recommandations de gestion :

Protéger et laisser évoluer naturellement. Suivre l'évolution à l'aide de relevés floristiques complets.

Voir Carte des Habitats de Figuerolles en annexe 6.

1 - 3 - ZNIEFF - (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) et ZICO (Zones d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux) -

Le Domaine de Saint Mitre les Remparts est inclus, pour sa partie, en bordure de l'Etang de Berre dans
- la ZNIEFF de type II (13-154-100) de l'Etang de Berre et Etang de Vaine.

Voir la fiche de description en annexe 5.

1 - 4 - FLORE -

1 - 4 - 1 - Etages et séries de végétation -

Les groupements végétaux sont étagés en fonction de l'altitude, avec des variations locales selon l'exposition et le substrat.

Les étages de végétation représentés sur le Domaine du St Mitre les Remparts sont principalement l'étage mésoméditerranéen moyen (séries du pin d'Alep et du chêne vert) et localement l'étage mésoméditerranéen inférieur (série de l'oléastre et du lentisque).

1 - 4 - 2 - Relevé des espèces végétales remarquables

Les relevés floristiques effectués en bordure de l'étang et dans les garrigues (*cf. annexe 6*) ont permis de confirmer la présence d'espèces particulières : l'hélianthème à feuille de marum (*Helianthemum marifolium*), et le myrte (*Myrtus communis*)

L'hélianthème à feuille de marum est une espèce endémique ibéro-provençale dont l'aire de répartition en France se localise sur le pourtour de l'Etang de Berre. On ne le retrouve ailleurs qu'en Espagne et au Portugal. Il est inscrit sur la liste nationale des espèces protégées (arrêté du 20 janvier 1982).

Le myrte fait partie d'un cortège floristique (celui de l'oléo-lentisque) en limite septentrionale de son aire de répartition. La rareté de sa présence en fait une espèce à protéger.

Par contre, les inventaires réalisés pour cet aménagement n'ont relevé aucun pied de salicorne, la baisse de la salinité de l'eau de l'Etang de Berre devant jouer un rôle dans l'évolution de la répartition de cette espèce.

Une précédente étude sur la végétation cryptogamique du Domaine de St Mitre avait permis de recenser une espèce de lichen saxicole *Caloplaca subochracea*, qui semble être localisée essentiellement autour de l'Etang de Berre. Vu son inféodation au substrat rocheux, son maintien ne devrait pas poser de problème, en raison de corniches calcaires nettement saillantes et surélevées dans le paysage.



1 - 4 - 3 - Répartition des essences forestières

Essences	Surface (ha)	% de la surface boisée
pin d'Alep	290,5	89,5
chêne vert	31,0	9,5
chêne pubescent	2,0	0,6
autres feuillus	1,45	0,4
TOTAL	324,95	100

1 - 4 - 4 - Peuplements et arbres remarquables

Le Domaine de St Mitre abrite 3 chênes pubescents multicentennaires de dimension exceptionnelle. Le plus remarquable est celui situé à proximité de la sellerie de Figuerolles, avec une hauteur de 15 mètres, un diamètre de 150 cm à 1,30 m du sol et un très large houppier.

Les autres chênes marquent l'entrée du Domaine à la Caudière et mesurent 15 mètres de haut avec un diamètre de 80 cm à 1,30 m du sol. Leur état sanitaire assez médiocre (blessures sur le tronc, branches mortes dans le houppier) risque de limiter leur durée de vie.

Plusieurs peuplements remarquables sont à signaler :

- le cordon littoral de tamaris (*Tamaris gallica*), originellement planté pour protéger les cultures situées en arrière de la plage des embruns salés,
- le peuplement mélangé de la plage de Figuerolles installé sur d'anciennes cultures : les arbres d'essences variées (chêne pubescent, pin d'Alep, cormier) atteignent la hauteur de 12 m pour un diamètre de 50 cm à 1,30 m du sol,
- les peuplements de pins d'Alep morphosés sur Cadéraou, où les arbres s'accrochent au substrat en adoptant des formes tortueuses ou rampantes.

1 - 4 - 5 - Précisions sur l'état sanitaire des peuplements et des espaces naturels

L'état sanitaire des peuplements est globalement bon ; seuls quelques arbres parmi les plus vieux présentent des signes de dépérissements.

Bien que la chenille processionnaire du pin soit présente sur le domaine, elle n'a occasionné aucune mortalité importante dans les jeunes peuplements de pins d'Alep. Aucun traitement n'a, à ce jour, été effectué mais pourrait être envisagé en cas de pullulations de ces chenilles pour diminuer les populations et limiter les risques sanitaires causés par les poils de ces insectes.

La présence de polluants atmosphériques provenant des usines pétrochimiques toutes proches ne semblent pas nuire aux peuplements et à la végétation arbustive ou herbacée en place ; le mistral entraînant la dispersion de cette pollution.

Dans la crique des Patorgues, il a été constaté la présence de Griffes de sorcière (*Carpobrotus acinaciformis*, *Carpobrotus edulis*). Cette espèce est considérée comme envahissante dans les milieux littoraux, se développant aux dépens des formations naturelles. Dans ce secteur, elle colonise l'arrière de la plage au détriment du Perce-Pierre (*Crithmum maritimum*).

1 - 5 - DESCRIPTION DES PEUPEMENTS -

1 - 5 - 1 - Types de peuplements forestiers rencontrés sur la forêt

Il a été défini **15 types de peuplements** décrits ci-après, avec les conventions suivantes :

- Peuplement pur si l'essence principale représente plus de 70 % du couvert
Peuplement mélangé si l'essence principale représente 70 % et moins du couvert
Peuplement régulier lorsque les arbres ont le même âge
Peuplement irrégulier lorsque plusieurs classes d'âge sont présentes en mélange, le plus souvent par bouquets de l'ordre d'1/2 ha.
- Peuplement épars si le couvert est inférieur à 3/10
Peuplement discontinu si le couvert est compris entre 3/10 et 7/10
Peuplement continu si le couvert est supérieur à 7/10.
- Code essence

PA = pin d'Alep,	AR = résineux divers,
CHV = chêne vert,	CHY = chêne pubescent,
AF = feuillus divers.	

Le volume peuplement est calculé avec les formules suivantes qui permettent d'estimer d'obtenir des valeurs de calage en l'absence d'inventaires :

- $V = 0.5 \times \text{hauteur dominante} \times \text{surface terrière}$ pour les pins
- $V = 9,55 + 0,361 \times \text{hauteur dominante} \times \text{surface terrière}$ pour le taillis.

Les classes de fertilité du pin d'Alep (A à C) sont définies par les guides de sylviculture de ces essences pour la région méditerranéenne, établis par la Section Interrégionale de Recherche de l'ONF.

La régénération naturelle a été décrite suivant 3 classes : Absente (0 à 100 semis/ha), Présente (100-1000 semis/ha), Acquise (>1000 semis/ha).

Les types de peuplements sont décrits ci-après.

L'état de répartition par parcelle, ainsi que la carte des types de peuplements, figurent en annexe 7.

Les futaies résineuses naturelles :

Ces formations, des pinèdes de pins d'Alep, constituent la majorité de l'espace boisé et se retrouvent sur l'ensemble du domaine. La colonisation des pins fait suite à l'abandon des terrains anciennement cultivés ou pâturés, et au passage des incendies.

Type FRPAfgc, FRPAfgd, M FRPAfgc TCHVe	Fourré - gaulis de pin d'Alep à couvert continu ou discontinu, parfois la présence d'un taillis de chêne vert à couvert épars	138,27 ha	33,3 %
---	---	-----------	--------

Formation bien représentée, recolonisant les grands espaces incendiés des années 82 et 89, sur les collines des Teyssières, les versants est et sud du plateau de Lèbre, et les versants ouest et sud de celui de Cadéraou. La densité, directement liée aux potentialités de la station, est souvent importante.

Structure :

<i>Etage</i>	<i>Supérieur</i>	<i>Sous-étage</i>
Couvert	de 4/10 à 9/10	Romarin, filaire à feuilles étroites, ajonc de Provence, genévrier oxycèdre, nerprun alaterne, lentisque, chêne vert, chêne kermès...
Répartition par essence	10/10 PA ou 9/10 PA et 1/10 CHV	
Densité à l'hectare	de 1.000 à plus de 10.000 t/ha	
Diamètre maximum	de 15 à 20 cm	
Diamètre le plus représenté	de 5 à 10 cm	
Hauteur dominante	5 m	
Hauteur moyenne	3 m	
Etat sanitaire	bon	
Age moyen	15 – 30 ans	

Type FRPAjfc, FRPAjfd, M FRPAjfc TCHVe, M FRPAjfd TCHVe	Jeune futaie de pin d'Alep à couvert continu ou discontinu, avec parfois un sous-étage épars de taillis de chêne vert	118,74 ha	28,6 %
---	---	-----------	--------

Formation souvent très dense sur les stations les plus favorables aux pins, ayant colonisé les terrasses de cultures abandonnées ou les zones incendiées des années 70. Cette jeune futaie est trouvée sur les Clapières et sur la moitié nord – nord-ouest de la colline de Lèbre. Les fortes variations de hauteur et de densité sont fonction des potentialités de la station, ou de la réalisation de travaux d'éclaircie.

Structure :

<i>Etage</i>	<i>Supérieur</i>	<i>Inférieur</i>	<i>Sous-étage</i>
Couvert	De 4/10 à 10/10	Chêne vert, olivier	Romarin, filaire à feuilles étroites, chêne kermès, ajonc de Provence, nerprun alaterne...
Répartition par essence	10/10 PA		
Densité à l'hectare	de 250 à 10.000 t/ha		
Diamètre maximum	35 cm		
Diamètre le plus représenté	20 cm		
Hauteur dominante	de 8 à 14 m		
Hauteur moyenne	de 6 à 12 m		
Surface terrière	de 10 à 25 m ² /ha		
Volume	de 50 à 150 m ³ /ha		
Régénération	présente sous couvert discontinu		
Etat sanitaire	bon		
Age moyen	30 – 60 ans		
Classe de fertilité	B		

Type FRPAfac FRPAfad	Futaie adulte régulière de pin d'Alep à couvert continu ou discontinu	26,82 ha	6,5 %
-------------------------	--	----------	-------

Formation en lambeaux épargnés par les incendies, elle s'est développée dans des zones inaccessibles (fortes pentes des bordures nord et est du plateau de Cadéraou) ou sur des terrasses de cultures abandonnées pendant l'entre-deux guerres (Platorgue). Sur les sols les plus superficiels, ces peuplements deviennent discontinus et sont composés de pins morphosés à tronc fortement tortueux.

Structure :

Etage	Supérieur	Sous-étage
Couvert	De 6/10 à 8/10	Romarin, filaire à feuilles étroites, chêne kermès, ajonc de Provence, nerprun alaterne...
Répartition par essence	10/10 PA	
Densité à l'hectare	très variable	
Diamètre maximum	50 cm sur station riche	
Hauteur dominante	17 m sur station riche	
Surface terrière	sup. à 20 m ² /ha sur station riche	
Etat sanitaire	Bon	
Age moyen	Plus de 60 ans	

□ Les chênaies

Peuplement en voie d'extension présent à l'état de boqueteaux dans les anciennes zones cultivées ou de taillis peu dense sur les plateaux.

Type TCHVd M FRPAjfe TCHVd	Taillis de chênes verts à couvert discontinu, parfois en mélange avec une futaie adulte de pin d'Alep à couvert épars	23,10 ha	5,6 %
-------------------------------	---	----------	-------

Ces formations se retrouvent sur les plateaux de Lèbre et de Cadéraou. Elles ont bénéficié d'interventions forestières en faveur des chênes en coupant une grande proportion de pins d'Alep. Elles sont alors composées de cépées denses de chênes verts, âgées d'une trentaine d'années et atteignant 4 m de haut, colonisant une garrigue à chêne kermès et romarin.

Type FSSCHYd TCHVCHYd	Futaie sur souche de chêne pubescent ou taillis mélangé de chênes pubescent et vert à couvert discontinu	3,04 ha	0,7 %
--------------------------	---	---------	-------

Ces deux types de peuplements sont situés dans la plaine de Figuerolles. Ils ont également bénéficié d'interventions forestières en faveur des chênes en supprimant le couvert de pins d'Alep.

Ces formations sont composées surtout d'arbres individualisés et de peu de cépées. Les dimensions des chênes varient en fonction de l'âge. Les arbres adultes ont plus de 50 ans, avec une hauteur moyenne de 10 m.

On retrouve aussi ces futaies sur souche dans les parties cultivées des vallons de la Loubière et des Mauvegeanes, présentant un aspect de verger.

□ Les peuplements mélangés

Mélange de futaie de pin d'Alep et de taillis de chêne vert, ces peuplements participent à la reforestation des espaces anciennement cultivés dans la plaine de Figuerolles, ou des terrains incendiés sur les plateaux. Dans ce dernier cas, les boisements n'ont fait l'objet d'aucune intervention et présentent une densité très élevée.

Les types rencontrés sont les suivants :

Type M FRPA fad FSSCHYd,	Mélange de futaie adulte de pin d'Alep et de futaie sur souche de chêne pubescent à couvert discontinu	0,44 ha	0,1 %
Type M FRPAjfd TCHVd,	Mélange de jeune futaie de pin d'Alep et de taillis de chêne vert à couvert discontinu	11,09 ha	2,7 %
Type M FRPAfgc TCHVd	Mélange de fourré-gaulis de pin d'Alep à couvert continu et de taillis de chêne vert à couvert discontinu	2,69 ha	0,6 %

□ Les plantations

Ces plantations ont été réalisées en novembre 2005, suite à l'incendie de septembre 2004, qui a détruit 5 ha sur le versant ouest de Cadéraou. Elles sont composées de chênes verts, de frênes à fleur et d'érable de Montpellier. Le taux de reprise est très satisfaisant, supérieur à 70 %.

Type FRAFgd	Plantations de feuillus divers	0,76 ha	0,2 %
-------------	--------------------------------	---------	-------

1 – 5 – 2 – Types de peuplements non forestiers rencontrés sur la forêt

□ Les garrigues

Formations basses composées majoritairement de romarin accompagné de globulaire ou de chêne kermès, elles résultent de passage d'incendie ou de condition stationnelle difficile. Elles sont actuellement en voie de reforestation par le pin d'Alep, mais aussi le chêne vert.

Type GR	Garrigue résineuse (avec pin d'Alep)	33,72 ha	8,1 %
GB	Garrigue boisée (avec pin d'Alep et chêne vert)	6,55 ha	1,6 %
GN	Garrigue nue	8,45 ha	2 %

□ Espaces naturels sensibles

Formations végétales diverses situées sur le pourtour de l'Etang de Berre, elles abritent des habitats d'intérêt patrimonial et supportent une concentration de fréquentation du public.

Type ENB	Roselière	0,82 ha	0,20 %
	Plage de Figuerolles et fourré de myrte	0,97 ha	0,25 %
	Bas de falaises exposé aux embruns	0,62 ha	0,15 %

□ Autres types

Le Domaine de St Mitre a été marqué par une forte occupation humaine laissant de nombreux vestiges et d'anciennes zones exploitées, dont certaines ont été remises en culture.

Type ENB	Bergerie	0,30 ha	0,1 %
	Ancienne zone habitée,	0,42 ha	0,1 %
	Vergers en friches,	2,13 ha	0,5 %
	Vergers agroforestiers,	1,22 ha	0,3 %
	Champs et cultures cynégétiques	35,33 ha	8,5 %

1 - 5 - 3 - Synthèse globale

	Espace forestier				Espace non forestier			Surface totale
	Futaie	Mélange taillis/futaie	Taillis	Surface réduite	Garrigues	Espace naturel	Espace agricole	
ha	267,95	41,15	15,85	324,95	48,72	2,41	39,40	415,48
%	64,5	9,9	3,8	78,2	11,7	0,6	9,5	100

1 - 5 - 4 - Etat de répartition par unité de gestion

Voir en annexe 7.

1 - 6 - FAUNE SAUVAGE -

La coexistence de divers types de milieux, naturels et agricoles, xériques et humides, permet d'accueillir une faune diversifiée. La proximité de l'Etang de Berre et des autres étangs de St Mitre entraîne le passage d'une avifaune aquatique et paludicole d'intérêt patrimonial, qui y vient en étape migratoire, ou en hivernage.

Le Domaine de St Mitre abrite une faune classique de mammifères, d'oiseaux, de reptiles (lézards, serpents...) et d'invertébrés (fourmilion, cigale, hanneton commun, bupreste du pin, scolopendre, divers gastéropodes).

Voir la listes des espèces inventoriées en annexe 5.

1 - 6 - 1 - Relevé des espèces animales remarquables

Les observations n'ont pas révélé d'espèces animales remarquables sur le Domaine de St Mitre.

1 - 6 - 2 - Autres espèces présentes dans la forêt (vertébrés)

Parmi les espèces les plus courantes, on trouve de nombreux lapins de garenne mais aussi des mulots, des campagnols, des hérissons, des écureuils roux, des renards, des fouines, des belettes... pour les mammifères.

Les oiseaux rencontrés dans les collines de Figuerolles et Cadéraou sont caractéristiques de la garrigue méditerranéenne : fauvelles, perdrix rouge. Les espaces cultivés et les fonds de vallons accueillent d'autres espèces : rossignol, rouge-gorge, grive litorne, pinson des arbres, pie bavarde, mésange charbonnière, pie-grièche.... Sur le rivage, on peut apercevoir des oiseaux d'eau venant de l'Etang de Berre ou des étangs du Pourra, Citis, Lavalduc et Engrenier : goélands, grèbes, foulques, canards... mais aussi des rapaces: faucons, balbuzard pêcheur pour les principaux.

1 - 6 - 3 - Situation par rapport aux capacités d'accueil de la forêt

La diversité des milieux assure au Domaine de St Mitre une bonne capacité d'accueil de la faune sauvage par la présence

- de lieux de nourrissage : espaces ouverts (pâturages, cultures), arbustes à baies (nerpruns, filaire...) et nombreux aménagements cynégétiques (cultures à gibier, agrainoirs, points d'eau artificiels),
- de lieux d'abris : garrigues, peuplements forestiers, friches, terriers dans le sol....

1 - 6 - 4 - Précisions sur l'état sanitaire

Les populations de lapins sont affectées par la myxomatose et le virus VHD (Viral Hemorrhagic Disease). Toutefois, ces maladies jouent un rôle de régulateur naturel en éliminant le surnombre de lapins.

1 - 7 - RISQUES D'ORIGINE NATURELLE ET D'ORDRE PHYSIQUE PESANT SUR LE MILIEU

En cas de forts orages, les versants et les vallons peuvent être le lieu de ravinements, mais la couverture végétale limite fortement ce risque. Sur le Domaine de St Mitre, les secteurs les plus sensibles à l'érosion sont :

- les pentes marneuses recouverts d'une végétation éparsée,
- les nombreux escarpements rocheux en bordure de plateaux avec des risques de décrochements de blocs,
- les pistes terrassées sillonnant le domaine, la texture du substrat étant très sensible au ravinement.

1 - 8 - RISQUES D'INCENDIE –

C'est le risque majeur qui pèse sur la forêt et qui se trouve aggravé en période estivale et ventée.

1 - 8 - 1- Historique des feux

D'après la base de données Prométhée, 38 incendies se sont déclarés dans ou à proximité de la forêt communale depuis 1982 :

- 4 feux en 1982 (juillet, août, oct.) :	232 ha détruits
- 3 feux en 1983 (mars, avril, août) :	0,5 ha détruits
- 1 feu en 1984 (juillet) :	0,1 ha détruits
- 3 feux en 1985 (avril, septembre) :	3,9 ha détruits
- 7 feux en 1986 (avril, août) :	2,1 ha détruits
- 2 feux en 1987 (septembre) :	0,3 ha détruits
- 2 feux en 1988 (juillet, août) :	0,2 ha détruits
- 3 feux en 1989 (juillet, août, sept) :	41 ha détruits
- 1 feu en 1990 (avril) :	0,1 ha détruits
- 1 feu en 1992 (août) :	0,3 ha détruits
- 3 feux en 1993 (février, mai, août) :	6 ha détruits
- 1 feu en 1995 (avril) :	3 ha détruits
- 1 feu en 1996 (avril) :	1 ha détruits
- 1 feu en 1997 (août) :	8 ha détruits
- 1 feu en 2000 (septembre) :	3 ha détruits
- 1 feu en 2004 (septembre) :	5 ha détruits
- 1 feu en 2006 (août) :	0,3 ha détruits.



La surface moyenne brûlée par feu s'élève à **8 ha**, valeur moyenne due aux 2 grands incendies de juillet 1982 et à celui de juillet 1989. Depuis cette date, les surfaces incendiées n'ont pas dépassé 10 ha et ont une valeur moyenne de 1,1 ha/feu.

1 - 8 - 2- facteurs locaux aggravant le risque

La majorité des départs de feux se situent aux alentours du village de St Mitre les Remparts, qui borde l'ouest de la propriété du Conservatoire du Littoral.

La présence d'un habitat diffus au nord du Collet Long, au lieu-dit de Massane, est aussi un facteur de risque de départs de feux, pouvant engendrer un grand incendie sur le Domaine du Conservatoire du Littoral. L'existence des coupures agricoles de La Loubière jusqu'aux Tessières a été efficace pour limiter l'extension du feu dans les dernières décennies.

2 - ANALYSE DES BESOINS ECONOMIQUES ET SOCIAUX -

2 - 1 - PRODUCTION LIGNEUSE -

2 - 1 - 1 Etat de la demande actuelle

La valeur moyenne des bois sur pied peut être estimée comme suit (en euros 2005)

Essences	Catégorie	Euros/m ³
pin d'Alep	trituration	7
chêne pubescent	chauffage	14
chêne vert	chauffage	14

2 - 1 - 2 Evolution prévisible de la demande

La demande en bois de chauffage reste importante dans le département et les lots de chêne sur pied se vendent facilement.

Après avoir subi les aléas de la tempête de décembre 1999, le marché du bois de trituration, alimentant l'usine de pâte à papier de Tarascon, semble de nouveau favorable.

2 - 1 - 3 Contraintes pesant sur la mobilisation des bois

La demande est fonction des conditions d'exploitation, du type de coupe, du volume à l'hectare et du volume des lots (minimum 500 m³ à 2 000 m³).

Malgré une bonne accessibilité des parcelles boisées, les possibilités de ventes de bois de la forêt du Domaine de St Mitre sont limitées, en raison d'un volume de bois à mobiliser trop faible. Les peuplements forestiers, en particulier les pinèdes, sont majoritairement constitués de jeunes boisements dont le volume à l'hectare est encore peu élevé. Des ventes de bois sont néanmoins possibles en regroupant plusieurs parcelles par lot.

2 - 2 - AUTRES PRODUCTIONS -

2 - 2 - 1 Produits accessoires

MIEL

Il n'y a actuellement pas de concession de rucher sur le Domaine de St Mitre mais l'installation de ruches reste envisageable en cas de demande.

HERBES AROMATIQUES

Il n'y a actuellement aucune concession pour la cueillette d'herbes aromatiques, mais des concessions peuvent être mises en place s'il y a demandeur.

2 - 2 - 2 Protection des sols et des eaux (sources d'eaux potables)

La couverture végétale participe à la protection des sols notamment dans les zones les plus pentues.

Aucun périmètre de protection n'a été mis en place pour la protection des eaux, notamment autour du forage d'eau utilisé par le berger installé dans le vallon du Collet Long. Quant aux puits disséminés sur le Domaine de St Mitre, ils ne sont plus utilisés à ce jour.

2 - 3 - ACTIVITES CYNEGETIQUES -

Le droit de chasse a été concédé gratuitement, en contrepartie de l'entretien d'anciennes parcelles agricoles et de certaines pistes, à la société de chasse de la commune, l'Amicale des Chasseurs de St Mitre les Remparts. Cette dernière pratique la chasse individuelle au poste et à l'approche, essentiellement au chien d'arrêt. La chasse se pratique 5 jours par semaine, les 2 jours non chassés étant le mardi et le vendredi.

Le gibier chassé est principalement le lapin de garenne et les oiseaux (perdreaux, faisans, grives et autres oiseaux de passage...). Des lâchers de repeuplements sont effectués chaque année : environ 40 faisans et 70 perdreaux.

La société de chasse s'investit fortement dans la gestion du territoire (cultures, points d'eau, plantations, agrainage) et emploie 4 gardes-chasse particuliers. Bien que le nombre de ces adhérents soit en baisse, il se stabilise depuis ces 5 dernières années.

Le Domaine de St Mitre contient deux réserves de chasse d'une surface totale de 60 ha, sur Cadéraou et Figuerolles, où il est interdit toute activité de chasse (traversée de la réserve fusil déchargé, rabattage à pied).

2 - 4 - ACTIVITES PISCICOLES –

Néant.

2 - 5 - ACTIVITES PASTORALES ET AGRICOLES –

Le Domaine de St Mitre était autrefois très exploité : les fonds de vallons étaient cultivés ainsi que les pentes des collines (on trouve des restanques jusqu'en bordure des plateaux). Les zones les plus arides et les plateaux étaient dédiés au pâturage. Suite à l'exode rural de la deuxième moitié du 20^{ème} siècle, tous ces espaces ont été abandonnés par l'homme et recolonisés par le pin d'Alep.

Dans un souci d'assurer une protection de la forêt contre les incendies, un projet de coupure verte avait été monté en collaboration avec le CERPAM (Centre d'Etudes et de Réalisation Pastorales Alpes-Méditerranée) et l'ONF dans le cadre du PIDAF des Etangs. L'objectif était de cloisonner les massifs forestiers par une coupure agricole et pastorale d'environ 45 ha en s'appuyant sur d'anciennes terres de culture.

Ce projet a vu le jour en février 1995 avec l'installation d'un éleveur d'ovins, M. PIGAGLIO d'Istres. Afin d'améliorer les conditions d'hébergement du troupeau, des parcelles du Collet Long et de la Loubière ont été remises en culture (fourrage), une bergerie en tunnel a été installée dans le même secteur ainsi qu'un forage d'eau. Le troupeau compte environ 600 brebis et parcourt 23 ha de garrigues situées entre la Loubière et Figuerolles d'octobre à mai. Afin d'exercer une pression de pâturage plus forte sur ce milieu, des parcs de jour avaient été mis en place mais ne sont plus utilisés aujourd'hui. Les 20 ha de culture fourragère apportent un complément alimentaire aux bêtes tout en assurant l'entretien de la coupure verte.

Afin de pérenniser cette exploitation, une convention avait été signée pour 6 ans avec tacite reconduction de 3 ans jusqu'en juin 2003. Le bilan de ces 12 années d'exploitation est positif : respect du cahier des charges de la convention, absence de conflit avec les autres usagers du domaine, volonté de l'exploitant de poursuivre son activité. Dans ce contexte, la convention pluriannuelle de pâturage reste à renouveler.

Des projets d'agrandissement de la coupure de la Loubière sont en cours, avec remise en culture de parcelles abandonnées et création d'une piste à gabarit DFCI qui s'appuieraient sur des chemins existants.

Suite à l'incendie de septembre 2004 sur le versant ouest de Cadéraou, des restanques ont été restaurées, défrichées et plantées en oliviers, par un agriculteur local, M. COURRET. Une convention a été signée, le 6 septembre 2004, pour l'exploitation, à titre gratuit, en échange de leur entretien, des parcelles 785, 789 et 775 (avenant n° 1) de la section B8. Cette convention prévoit la mise en place d'une alternance de peuplement naturel et de restanques cultivées.

Une autre parcelle, la 733 de la section B8, a été remise en culture par M. GARCIA (réhabilitation et plantation complémentaire d'oliviers). Cette exploitation ne bénéficie, à ce jour, d'aucune convention écrite.

2 - 6 - ACCUEIL DU PUBLIC -

2 - 6 - 1 Fréquentation

Bien que le Domaine de St Mitre soit proche d'agglomérations importantes (Martigues au sud, Istres au nord, Saint Mitre les Remparts à l'est et Fos au nord-ouest), la fréquentation est relativement faible et se concentre essentiellement sur Figuerolles. Suivant les objectifs du CELRL, la forêt n'a bénéficié d'aucun aménagement conséquent pour l'accueil du public.

La Forêt Domaniale de Castillon, distante d'une dizaine de kilomètres, joue le rôle de forêt périurbaine aménagée exclusivement pour l'accueil du public, drainant ainsi la majorité de la fréquentation du secteur, tout comme le Parc de Figuerolles de la commune de Martigues.

Le site du Conservatoire du littoral attire une fréquentation de proximité de deux types : les randonneurs et les plagistes.

- Les randonneurs parcourent le domaine à pied, en VTT ou à cheval. La fréquentation se concentre sur les week-ends et sur les principaux sentiers traversant la propriété. Seule la période estivale connaît une moindre fréquentation en raison de la chaleur et de la fermeture des massifs par arrêté préfectoral.

Un sentier pédestre balisé a été mis en place au départ de Varage, par l'ARTEB, avec des panneaux d'information sur le parcours. Des circuits PDIPR, balisés par le Conseil Général des Bouches-du-Rhône, traversent aussi le domaine, ainsi que le GR51. Le Conservatoire du Littoral met en place un projet de boucle de randonnée pédestre s'appuyant sur des sentiers balisés.

Quant aux VTTistes, ils fréquentent principalement le plateau de Lèbre et ses versants.

- Les plagistes s'installent sur la plage de Figuerolles durant la saison estivale ainsi que les week-end de beau temps au printemps et à l'automne. La proximité du parc de Figuerolles, situé sur la commune de Martigues et aménagé pour l'accueil du public, amène de plus en plus de promeneurs sur la propriété du Conservatoire du Littoral.

La création, par la municipalité de Martigues, d'une aire de stationnement en amont près de la Zone Commerciale des Etangs limite fortement la circulation automobile vers le rivage. L'accès direct est fermé toute l'année, jour et nuit, et surveillé par un gardien. Un petit train assure le transfert du public depuis le parking vers la plage durant la saison estivale.

2 - 6 - 2 Evolution des besoins et aspirations du public

Le nombre de randonneurs est en augmentation depuis quelques années, en particulier pour le VTT, dont les pratiquants recherchent des parcours plus techniques.

Le type de public fréquentant la plage de Figuerolles a changé depuis la fermeture de l'accès en automobile. On constate une fréquentation plus familiale venue profiter de la plage et du parc aménagé par Martigues. La plage de Figuerolles abrite toujours une zone naturiste, mais avec une moindre fréquentation. La fréquentation motorisée a également évolué. La fermeture de la route accédant à Figuerolles a arrêté la pratique de jet-ski. Par contre, la circulation de motos et de quads, sur les pistes traversant le domaine mais aussi hors sentiers, est en accroissement tout en restant à un niveau moyen.

2 - 6 - 3 Contraintes

Les pratiquants de VTT ont créé et aménagé, sans autorisation, des sentiers à travers les restanques des versants du plateau de Lèbre. L'entrée de ces parcours techniques est, pour l'instant, très discrète et n'est visible que par les initiés. La mise à plat de ces pratiques, en partenariat avec les clubs de VTT locaux, devient une nécessité afin d'éviter la prolifération de ces sentiers clandestins.

Il a été également constaté le passage de motos sur des parcours hors-pistes, dans des zones particulièrement sensibles à l'érosion.

2 - 6 - 4 Ressources potentielles

Le nombre de circuits pédestres balisés apparaît suffisant au regard de la fréquentation actuelle et en devenir, mais aussi des objectifs du CELRL. Ces sentiers peuvent être agrémentés de quelques panneaux d'information, notamment sur les points de vue, aux entrées du Domaine et près de la Bergerie (l'ancien panneau étant détérioré).

Le balisage de sentiers VTT techniques est envisageable et permettrait de limiter l'augmentation de circuits clandestins.

2 - 7 - PAYSAGES –

- en vision lointaine :

Le site apparaît dans le lointain, visible depuis les voies routières qui longent l'Etang de Berre : deux collines boisées tabulaires, se détachant de l'horizon, trônant sur le rivage de l'Etang.

Caractère remarquable et remarqué : le Domaine de St Mitre est un des derniers sites naturels du pourtour de l'Etang de Berre, dans un univers fortement urbanisé : raffineries, habitations, zones d'activité, autoroutes...

L'accessibilité du site est à l'image du domaine : tout en contraste avec l'environnement urbanisé. Petites routes serpentant entre collines sauvages et champs cultivés, loin des grands axes autoroutiers pourtant tout proches. Le massif boisé est alors visible de la RD5 reliant Martigues à Istres, de la RD52 de St Mitre les Remparts à Massane et Varage, mais aussi des agglomérations les plus proches : St Mitre, bien-sûr, Martigues et Istres.

- *en vision rapprochée* :

Le Domaine est visible des routes, pistes et sentiers le traversant. Vu de l'intérieur, il offre une succession de paysages différents :

- Paysages de bord de mer : Du côté de Massane, sentier en surplomb sillonnant les petites falaises qui plongent dans l'eau, dévoilant au détour d'un virage une petite crique et sa plage, à l'abri des regards et de toute urbanisation.
La plage de Figuerolles, quant à elle, s'étire tout à plat et en longueur, couverte de coquilles blanches, en fort contraste avec l'environnement végétal, et ponctuée d'une bordure de tamaris.
- Paysage de collines méditerranéennes : sur les contreforts des plateaux de Figuerolles et de Cadéraou, une végétation basse de garrigues à romarin piquetées de pins d'Alep au port tortueux, en mosaïque avec de jeunes pinèdes très denses ou de boqueteaux de chênes verts. Alternance de paysages très ouverts, découvrant l'horizon, et de paysages plus fermés. Par endroit, la végétation se raréfie laissant apparaître la roche : marne rouge des falaises de Varage, corniche érodée tout en rondeur de grès molassique, bloc anguleux de calcaire blanc mis à nu le long des chemins.
- Paysage agricole : l'intérieur du domaine se fait plus agricole avec ses parcelles pâturées et cultivées dans le creux des vallons ou sur d'anciennes restanques, offrant un patchwork de formes et de couleurs variant en fonction des saisons : soulignement rectiligne du parcellaire par des haies de cyprès au Collet Long, chênes en boule et individualisés se détachant des pâtures à La Loubière, raies de labour épousant l'arrondi des bouquets de chênes verts sur Cadéraou.
- Paysage forestier : dans les zones épargnées par les incendies de ces dernières décennies, les pinèdes adultes de pins d'Alep offrent un espace intime et ombragé, plutôt rare dans ce coin du département. Certains secteurs prennent des allures de forêt vierge, avec les lianes de salsepareilles qui envahissent le tronc et les branches des pins, tandis que d'autres, suite à l'intervention des forestiers, laissent découvrir le port majestueux des arbres adultes.

Le bord des plateaux, et les sentiers qui y accèdent, offrent des points de vue sur le site mais surtout de larges panoramas sur l'Etang de Berre, dont la vaste dimension lui donne des allures de mer infinie. Sous l'éclat du soleil ou les brumes matinales, les rives urbanisées s'estompent dans l'horizon.

Les jours de beau temps ouvrent une vue lointaine sur les Alpilles, la Ste Victoire et la Chaîne de la Nerthe.

2 - 7 - 1 *Grandes unités paysagères*

En référence à l'Atlas de Paysages de Bouches-du-Rhône, le Domaine de St Mitre les Remparts est inclus dans l'Unité du Bassin de l'Etang de Berre et le sous-ensemble des Collines et étangs de St Mitre à Istres. Ce sous-ensemble, mosaïque de milieux naturels, d'espaces agricoles et de mitage de villas, vient en contraste avec le reste de l'unité, densément urbanisée et industrialisée.

2 - 7 - 2 Inventaire des paysages, sites et éléments visuellement remarquables

Les sites les plus pittoresques et remarquables sont tous ceux longeant la zone littorale : notamment la plage de Figuerolles et le versant nord de Massane. Ces sites méritent une attention particulière en raison de leur rareté et de leur spécificité, d'autant plus qu'ils se situent sur les rives de l'Etang de Berre, déjà fortement entamées par les complexes industriels et urbains.

2 - 7 - 3 Sensibilité paysagère, "points noirs" paysagers

En raison de sa situation topographique, le Domaine de St Mitre les Remparts présente une forte sensibilité paysagère sur l'ensemble de ses versants, en particulier ceux situés aux entrées ouest du domaine.

Aucun « point noir » n'est à signaler, si ce n'est la visibilité en interne de pistes DFCI entaillant les versants boisés.

La carte des sensibilités paysagères est portée en annexe 8.

2 - 8 - RICHESSES CULTURELLES ET HISTORIQUES

Secteur autrefois très exploité, le Domaine du St Mitre les Remparts possède de nombreux vestiges de l'occupation humaine (cf. annexe 9). Les versants des collines étaient cultivés jusqu'au plateau. On trouve, notamment sur les collines de Lèbre et des Teyssières, une succession de restanques construites sur toute la longueur du versant, globalement en bon état de conservation. Ces banquettes sont aujourd'hui recouvertes de pinèdes plus ou moins âgées. Certaines terrasses ont néanmoins conservé des traces de culture : quelques vieux oliviers se mélangent à la garrigue résineuse.

Le domaine abrite de multiples ruines datant des 19^{ème} et 20^{ème} siècles : restes de fermes sur Figuerolles, Lèbre et Cadéraou, puits..., repérables par les arbres spécifique qui y poussent à proximité (figuier, chêne pubescent centenaire...).

Autres vestiges plus anciens : - de l'habitat médiéval sur Figuerolles,
- un contrepoids de pressoir et habitat gallo-romain sur le plateau de Lèbre.

Lors des coupes et des travaux, il est important de préserver ce patrimoine et de choisir judicieusement les voies de passage des engins agricoles et forestiers.

2 - 9 - SUJETIONS DIVERSES –

Par rapport au zonage du POS, la majeure partie du Domaine de St Mitre les Remparts se trouve en zone ND. Les parcelles, pour la plupart cultivées, des vallons de la Loubière, de Mauvegeanes et des Teyssières sont situées en zone NC. Il est important de souligner que la partie ouest de la parcelle cadastrale 1009 est classée NAE, le calage du POS de St Mitre n'ayant pas été effectué sur les limites du cadastre. La soumission au régime forestier de cette parcelle y empêche tout défrichement.

Sinon les extensions urbaines des zones NA et NAE situées en périphérie du massif boisé ne peuvent avoir d'incidence que sur la fréquentation du domaine car le Conservatoire du Littoral bloque tout risque de pression foncière sur sa propriété.

2 - 10 - STATUTS ET REGLEMENTS POUR LA PROTECTION DU MILIEU SE SUPERPOSANT AU REGIME FORESTIER -

• PROTECTION DE NIVEAU INTERNATIONAL

DIRECTIVE EUROPEENNE "HABITATS-FAUNE-FLORE n° 92/93"

La Directive Habitats est une Directive Européenne (92/43 CEE) inspirée de la Convention de Berne relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (1989). Son application doit contribuer à la réalisation des objectifs de la Convention de Rio relative à la diversité biologique et ratifiée par la France. (voir § 1-2 - les habitats naturels).

Le **Domaine du St Mitre les Remparts** était inclus dans le site éligible Natura 2000 des Marais et zones humides liés à l'Étang de Berre (PR101) couvrant 15000 ha, mais il **n'est plus concerné par le site Natura 2000** qui a été retenu.

ZONE DE PROTECTION SPECIALE (ZPS)

Dans le cadre de la Directive Européenne Oiseaux, sur la base de l'inventaire ZICO, l'Etat s'est engagé à désigner en Zone de Protection Spéciale, les sites nécessitant des mesures particulières de gestion ou de protection pour sauvegarder les populations d'oiseaux sauvages remarquables. Les ZPS prennent une valeur juridique. **Le Domaine de St Mitre les Remparts n'est inclus dans aucune ZPS.**

CONVENTION DE BERNE

Relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel en Europe, ratifiée par la France en 1990 ; l'annexe I énumère 119 espèces végétales très menacées et strictement protégées. L'annexe II énumère les espèces animales (400 espèces de vertébrés et de nombreux invertébrés) strictement protégées et l'annexe III regroupe les espèces protégées dont l'exploitation doit être réglementée en vue de leur protection. Enfin, l'annexe IV énumère les moyens et méthodes de chasse et autres formes d'exploitation interdites par la Convention.

Parmi les espèces animales d'intérêt communautaires, ont été inventoriés, dans le secteur des étangs, le Léopard des murailles (*Lacerta lepida*), le Pélobate cultripède (*Pelobates cultripedes*), inscrits à l'annexe IV, et l'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*), insecte inscrit à l'annexe II.

CONVENTION DE WASHINGTON

Relative au commerce international des espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction. Le commerce des espèces de l'annexe I ne doit être autorisé que dans des conditions exceptionnelles; celui des espèces de l'annexe II doit faire l'objet d'un permis d'exploitation délivré par l'Etat exportateur.

• PROTECTION DE NIVEAU NATIONAL

ARRETES

- l'arrêté ministériel du 17 avril 1981 modifié le 29 septembre 1981 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire national.

- l'arrêté ministériel du 17 avril 1981 - Liste des mammifères protégés sur l'ensemble du territoire national.

- l'arrêté ministériel du 20 janvier 1982 modifié relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national.

- l'arrêté du 22 juillet 1993 - Liste des insectes protégés sur le territoire national.

- l'arrêté du 22 juillet 1993 - Liste des amphibiens et reptiles protégés sur l'ensemble du territoire national.



LOI LITTORAL (CODE DE L'ENVIRONNEMENT DU 18 SEPT. 2000)

La loi du 3 Janvier 1986, dite Loi Littoral, et son décret d'application du 20 septembre 1989, s'applique sur les rives de l'Etang de Berre. Elle participe à la préservation des sites et du paysage et du patrimoine des zones riveraines des mers, des océans, des étangs salés..., en limitant, entre autres, l'extension de l'urbanisation des communes désignées comme littorales.

CONSERVATOIRE DE L'ESPACE LITTORAL ET DES RIVAGES LACUSTRES (CELRL)

En tant que propriété du CELRL, le Domaine de St Mitre les Remparts bénéficie d'une protection de fait. Le CELRL est un Etablissement Public dont le but est d'assurer par des acquisitions foncières la protection définitive des espaces naturels en bord de mer et sur les rives des plans d'eau et des lacs.

• PROTECTION DE NIVEAU REGIONAL

- l'arrêté ministériel du 9 mai 1994 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

• PROTECTION DE NIVEAU DEPARTEMENTAL

REGLEMENTATION DE CIRCULATION : Arrêté portant interdiction de passage et de circulation dans les espaces sensibles du département pendant la période estivale n° 1001 du 19 mai 2004.

REGLEMENTATION POUR L'EMPLOI DU FEU EN FORET : Arrêté Préfectoral relatif à l'emploi du feu n° 1002 du 19 mai 2004.

REGLEMENTATION POUR LE DEBROUSSAILLEMENT : Arrêté Préfectoral relatif au débroussaillage et au maintien en état débroussaillé des espaces sensibles du département n° 100 du 19 mai 2004.

SITE CLASSE OU INSCRIT

Néant.

FORET DE PROTECTION

Néant.

RESERVE BIOLOGIQUE FORESTIERE (OU DOMANIALE)

Néant.

ARRETES PREFECTORAUX DE CONSERVATION DE BIOTOPE

Néant.

Cet aménagement a été étudié avec la participation de :

Monsieur Patrick BURG, Agent Patrimonial de Castillon
 Monsieur Pierre-Christophe HERZOG, Responsable de l'UT de l'Etang de Berre
 Monsieur Roger ESTEVE, Responsable Départemental du CELRL
 Monsieur DELLOUE, Adjoint à l'Environnement de la commune de St Mitre les Remparts

Rédigé par Madame Cécile CAMBRILS, Technicien Forestier,

à Aix-en-Provence le 1^{er} Mars 2007



C. CAMBRILS

Vérifié et présenté par Monsieur Marc DOMINGUEZ, Responsable Aménagement de l'Agence des Bouches-du-Rhône/Vaucluse

à AVIGNON, le 21 novembre 2007

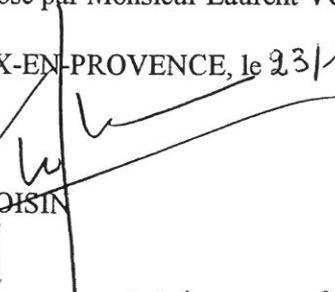


M. DOMINGUEZ

DDAF consulté le 27/09/2007 ; avis donné le 22/11/2007 et pris en compte dans le présent document

Proposé par Monsieur Laurent VOISIN, Directeur de l'Agence des Bouches-du-Rhône/Vaucluse

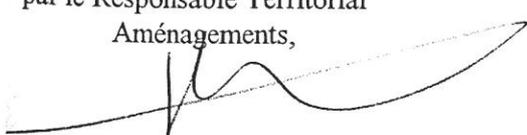
à AIX-EN-PROVENCE, le 23/11/2007



L. VOISIN

Proposé, le 17 Janvier 2008

par le Responsable Territorial
 Aménagements,



R. BIBIANO